



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Fondation Notre-Dame

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de KTO

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de KTO

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de création de KTO, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de KTO au 31 décembre 2023, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris-La Défense, le 11 juin 2024

DocuSigned by:

3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

FONDATION KTO

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON	34 102		34 102	63 847
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES	1 519 157		1 519 157	2 334 057
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	274 378	29 336	245 043	247 712
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	272 140	29 336	242 804	245 045
<i>Obligations</i>	146 020	20 293	125 727	129 644
<i>Actions</i>	86 214	6 888	79 325	78 434
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	39 906	2 155	37 752	36 967
Obligations, intérêts courus à recevoir	2 238		2 238	2 667
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 793 536	29 336	1 764 200	2 581 770
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	1 584 548		1 584 548	1 746 613
Créances clients, usagers et comptes rattachés	462 276		462 276	638 019
Créances reçues par legs ou donations	1 121 728		1 121 728	1 106 708
Autres	544		544	1 886
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				3 746
Valeurs Mobilières de Placement				3 746
<i>Obligations</i>				24
<i>Actions</i>				3 722
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	1 162 474		1 162 474	1 358 048
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 070		5 070	225
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 752 092		2 752 092	3 108 632
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 579 730	29 336	4 550 394	5 754 248

FONDATION KTO

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON	15 620	37 478
Fonds propres	300 000	300 000
Fonds propres sans droit de reprise	300 000	300 000
<i>Fonds propres statutaires</i>	300 000	300 000
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	1 716 362	1 276 962
Excédent ou déficit de l'exercice	(432 614)	439 400
SITUATION NETTE (Sous-Total)	1 583 748	2 016 362
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 583 748	2 016 362
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 056 858	1 739 539
Fonds dédiés		
TOTAL II	1 056 858	1 739 539
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	275 294	257 747
Dettes des legs ou donations	1 584 027	1 701 227
Dettes fiscales et sociales	804	853
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	31 737	1 043
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 305	
TOTAL IV	1 894 167	1 960 869
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 550 394	5 754 248

FONDATION KTO

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	10 297 873	10 571 103
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	10 297 873	10 571 103
<i>Dons manuels non affectés</i>	8 330 035	8 654 691
<i>Dons manuels affectés</i>		
<i>Mécénats</i>	27 120	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	1 866 714	1 812 379
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>	74 004	104 033
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	10 297 873	10 571 103
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 682 865	1 703 767
Aides financières (projets engagés)	8 900 000	8 232 101
Impôts, taxes et versements assimilés	2 524	2 189
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Charges communes aux fondations abritées	157 100	158 902
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	15 363	27 296
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	10 757 852	10 124 256
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(459 979)	446 848
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	9 892	9 966
Autres intérêts et produits assimilés	17 541	2 304
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges	4 125	1 974
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.	400	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	31 959	14 244
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 764	9 615
Intérêts et charges assimilées	35	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		2 267
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	4 798	11 882
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	27 161	2 361
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(432 819)	434 209

FONDATION KTO

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	205	137
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	205	137
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		9 946
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		9 946
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	205	(9 809)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
	VII	
	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	10 330 036	10 585 484
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	10 762 650	10 146 084
EXCEDENT OU DEFICIT	(432 614)	439 400

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature	8 022	17 020
Bénévolat	6 000	6 923
TOTAL RESSOURCES	14 022	23 943
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	8 022	17 020
Prestations en nature		
Personnel bénévole	6 000	6 923
TOTAL EMPLOIS	14 022	23 943

FONDATION KTO

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	10 330 036	10 330 036	10 585 484	10 585 484
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	10 223 869	10 223 869	10 467 070	10 467 070
- Dons manuels non affectés	8 330 035	8 330 035	8 654 691	8 654 691
- Dons manuels affectés				
- Legs, donations et assurance-vie	1 866 714	1 866 714	1 812 379	1 812 379
- Mécénat	27 120	27 120		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	106 168	106 168	118 413	118 413
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	10 330 036	10 330 036	10 585 484	10 585 484
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	8 900 000	8 900 000	8 232 101	8 232 101
1.1 Réalisées en France	8 900 000	8 900 000	8 232 101	8 232 101
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	8 900 000	8 900 000	8 232 101	8 232 101
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 700 752	1 700 752	1 743 198	1 743 198
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 700 752	1 700 752	1 743 198	1 743 198
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	161 898	161 898	170 784	170 784
3.1 Frais de gestion	157 100	157 100	158 902	158 902
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières	4 798	4 798	11 882	11 882
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	10 762 650	10 762 650	10 146 084	10 146 084
EXCEDENT OU DEFICIT	(432 614)	(432 614)	439 400	439 400

FONDATION KTO

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	14 022	14 022	23 943	23 943
Bénévolat	6 000	6 000	6 923	6 923
Prestations en nature	8 022	8 022	17 020	17 020
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	14 022	14 022	23 943	23 943
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	8 022	8 022	17 020	17 020
Réalisées en France	8 022	8 022	17 020	17 020
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	6 000	6 000	6 923	6 923
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	14 022	14 022	23 943	23 943

FONDATION KTO

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	8 900 000	8 232 101	1 - Ressources liées à la générosité du public	10 330 036	10 585 484
Réalisées en France	8 900 000	8 232 101	Cotisations sans contreparties		
- Actions réalisées directement			Dons manuels non affectés	8 330 035	8 654 691
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	8 900 000	8 232 101	Dons manuels affectés		
- Accompagnement des projets			Legs, donations et assurances-vie	1 866 714	1 797 379
Réalisées à l'étranger			Mécénats	27 120	
- Actions réalisées directement			Autres ressources liées à la générosité du public	106 168	133 413
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 700 752	1 743 198			
- Frais d'appel à la générosité du public	1 700 752	1 743 198			
- Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	161 898	170 784			
- Frais de gestion	157 100	158 902			
- Frais de gestion immobilière					
- Charges financières	4 798	11 882			
TOTAL DES EMPLOIS	10 762 650	10 146 084	TOTAL DES RESSOURCES	10 330 036	10 585 484
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice			3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice		439 400	DEFICIT de la générosité du public de l'exercice	432 614	
TOTAL	10 762 650	10 585 484	TOTAL	10 762 650	10 585 484
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	1 716 362	1 276 962
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	(432 614)	439 400
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 283 748	1 716 362

FONDATION KTO

Contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	8 022	17 020	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	14 022	23 943
Réalisées en France	8 022	17 020	Bénévolat	6 000	6 923
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	8 022	17 020
Dons en nature					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	6 000	6 923			
TOTAL	14 022	23 943	TOTAL	14 022	23 943

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<i>Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public</i>	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	
(-) utilisation	
(+) report	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	



Sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique

ANNEXE
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

2023

ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA FONDATION	4
1.1 OBJET	4
1.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	4
1.3 DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	4
2.1 CADRE LEGAL DE REFERENCE.....	4
2.2 PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	5
2.2.2 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau.....	6
2.2.3 Traitement des legs et donations.....	7
2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	8
2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	8
2.2.6 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.....	9
2.3 ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) ET LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	9
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	10
3.1 NOTES SUR L'ACTIF.....	10
3.1.1 Immobilisations corporelles	10
3.1.2 Immobilisations financières.....	10
3.1.3 Valeurs mobilières de placements.....	11
3.1.4 Donations Temporaires & biens reçus par legs et donations destinés à être cédés.....	11
3.1.5 Disponibilités.....	12
3.1.6 Créances.....	12
3.1.7 Créances clients et comptes rattachés.....	12
3.2 NOTES SUR LE PASSIF	13
3.2.1 Fonds associatifs.....	13
3.2.2 Congés payés.....	13
3.2.3 Report à nouveau.....	13
3.2.4 Fonds reportés liés aux legs et donations.....	14
3.2.5 Dépréciation sur legs des biens reçus	14
3.2.6 Etats des échéances des dettes.....	14
3.2.7 Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15
3.2.8 Charges à payer.....	15
4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	15
4.1 LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.....	15
4.2 CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	16
4.3 PROJETS SOUTENUS.....	16
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	16
5.1 PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE.....	16
5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....	16
5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....	17
5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....	17
5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....	17
5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER).....	17

5.1.6	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)	17
5.2	EMPLOIS	17
5.2.1	Contenu des missions sociales	17
5.2.2	Frais de recherche de fonds	17
5.2.3	Contenu des frais de fonctionnement	18
5.2.4	Reports en dédiés de l'exercice	18
6.	AUTRES INFORMATIONS	18
6.1	LOCAUX	18
6.2	EFFECTIFS	18
6.3	CONTRIBUTION DES BENEVOLES	18
6.4	HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	20
6.5	ENGAGEMENTS HORS BILAN	20
6.5.1	Engagements donnés	20
6.5.2	Engagements reçus	20

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1 Objet

La FONDATION KTO a pour objet de soutenir moralement ou financièrement la conception, la mise en œuvre et le développement d'activités de diffusion et de production, auprès du public, par la chaîne de Télévision Catholique KTO, de programmes à vocation culturelle, sociale, éthique ou artistique ayant pour référence le magistère de l'Eglise Catholique.

1.2 Faits significatifs de l'exercice

- ✓ En 2023, la FONDATION KTO a collecté 10,3 millions d'euros, très proche du total collecté en 2022 (10,6 M€), avec un montant significatif de legs et assurances-vie (1 867 K€ versus 1 797 K€ en 2022) qui vient compenser la baisse de la collecte auprès des particuliers (8 330 K€ versus 8 655 K€ en 2022).
- ✓ Avec un contrôle des charges d'appel à la générosité (1700 K€, proche de 2022 à 1 743 K€), la FONDATION KTO a augmenté son soutien en faveur de la chaîne KTO à hauteur de 8,9 M€ (versus 8,23 M€ en 2022), enregistrant un déficit de 433 K€ (à la suite de l'excédent de 439 K€ en 2022).

1.3 Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION KTO sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION KTO est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION KTO correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

2.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2023 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION KTO comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds propres relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- La dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre

Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeable. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».

- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consommables des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».

- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consommable, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consommables ».

Depuis l'exercice 2009, le secteur Mutualisation regroupe l'ensemble des investissements financiers à long terme de la Fondation abritante et des fondations abritées avec dotation qui ont décidé de mutualiser leurs fonds longs avec ceux de la Fondation abritante. La mutualisation consiste à redonner à chaque établissement apporteur, une quote-part de chaque ligne d'investissement calculé en fonction des apports. En ce qui concerne les revenus financiers, il est tenu compte de la date d'arrivée des fonds investis. Cette mutualisation a été mise en œuvre pour diminuer les risques sur chacune des lignes d'investissements et, de fait, fait profiter les entrants de la sécurité du volume d'investissements déjà constitués.

2.2.2 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégrée dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **Dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION KTO sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3 Traitement des legs et donations

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1^{er} janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (Voir Note 3.2.4).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la

Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;

- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

À l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissés sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué durant l'exercice.

2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.2.6 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Depuis 2006, les obligations à long terme, ont été reclassées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général, la FONDATION KTO ayant l'intention de garder ces titres jusqu'à leur échéance de remboursement. Les obligations achetées au-dessus du nominal, sont dépréciées pour ramener la valeur nette au nominal à l'échéance de remboursement. (Voir également paragraphe 3.1.2).

2.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. La FONDATION KTO est une fondation collectrice.



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1 Notes sur l'Actif

3.1.1 Immobilisations corporelles

Au 31/12/2023, 5 legs constitués de biens immobiliers restaient à réaliser pour 1,5 M€.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022 Valeur brute	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Provisions	Au 31/12/2023
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 334 057	8 100		823 000		1 519 157
TOTAL	2 334 057 €	8 100€		823 000 €		1 519 157€

3.1.2 Immobilisations financières

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2023	Provision	Valeur Nette au 31/12/2023
Obligations	148 112	16 280	18 371	146 020	20 293	125 727
Actions	88 799	155	2 741	86 214	6 888	79 325
Autres (Sicav , etc.)	38 584	1 749	427	39 906	2 155	37 752
Obligations, intérêts courus	2 667	2 238	2 667	2 238		2 238
TOTAL	278 162 €	20 422 €	24 206 €	274 378€	29 336	245 043€

Les immobilisations financières sont la contrepartie de la dotation initiale de la Fondation KTO. La Fondation KTO a opté à sa création en 2009, pour un système de mutualisation des dotations avec d'autres fonds associatifs abrités à la Fondation Notre Dame afin de diversifier les placements liés aux 300 K€ de sa dotation d'origine. Son apport représente, au 31 décembre 2023, 5,43 % des placements mutualisés.

3.1.3 Valeurs mobilières de placements

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2023	Provision	Valeur Nette au 31/12/2023
Obligations	24	24	48	0	0	0
Actions	4 041	5 491	9 532	0	0	0
Autres valeurs mobilières de placement						
TOTAL	4 065 €	5 515 €	9 580€	0 €	0€	0€

Les actions - inscrites en valeurs mobilières de placement – correspondent à des dons ou donations reçus en toute fin d'année. Elles sont destinées à être vendues. Tout a été réalisé au 31 décembre 2023.

3.1.4 Donations Temporaires & biens reçus par legs et donations destinés à être cédés

	Nature de l'actif	Date de l'acceptation	Valorisation de l'actif
F. KTO	Actif immobilisé	06/12/2019	1 257 000
F. KTO	Actif immobilisé	24/03/2021	86 836
F. KTO	Actif immobilisé	15/06/2022	111 250
F. KTO	Actif immobilisé	18/12/2022	55 971
F. KTO	Actif immobilisé	10/10/2023	8 100
TOTAL FONDATION KTO			1 519 157 €

Cinq dossiers de legs approuvés par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame entre 2019 et 2023 restent à réaliser, selon une durée relevant de la complexité du dossier de succession (présence de colégataires, situation et état des biens immobiliers, etc.).

3.1.5 Disponibilités

DISPONIBILITES	31/12/2023	31/12/2022
Compte sur livret et Compte Courant	1 162 474€	1 358 048 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds sont systématiquement placés en compte sur livret.

3.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	449 958	449 958	
Clients locations fichiers	11 070	11 070	
Créances reçues des legs et donations	1 121 728	1 121 728	
Débiteurs divers	544	544	
Clients factures à établir	1 248	1 248	
TOTAL	1 584 548€	1 584 548 €	

3.1.7 Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	462 276		462 276	638 019
Créances reçues des legs et donations	1 121 728		1 121 728	1 106 708
Autres créances	544		544	1 886
TOTAL	1 584 548 €		1 584 548 €	1 746 613 €

Les créances immédiatement à recevoir concernent les dons 2023 encaissés en janvier 2024. Les autres créances sont principalement constituées des avoirs financiers à recevoir dans le cadre du règlement de legs et donations. 19 nouveaux dossiers de legs et donations ont été enregistrés et 19 dossiers ont été réglés durant l'exercice 2023.

3.2 Notes sur le Passif

3.2.1 Fonds associatifs

	Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat - 2023	Valeur Nette <u>avant</u> affectation du Résultat - 2023	Valeur Nette avant affectation du résultat - 2023
Dotation initiale	300 000	300 000	300 000

La dotation n'a pas varié depuis sa création en 2009.

3.2.2 Congés payés

La FONDATION KTO n'ayant pas de personnel en propre, il n'y a pas de provisions pour congés payés.

3.2.3 Report à nouveau

Report à nouveau :

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La FONDATION KTO dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (repreant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2023	1 716 362 €
Résultat 2023	-432 614€
Report à nouveau au 31/12/2023	1 283 748 €

3.2.4 Fonds reportés liés aux legs et donations

Provision de variation des fonds reportés				
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	01/01/2023	Dotation	Reprise	31/12/2023
Provision de variation des fonds reportés	1 739 539	254 300	936 980	1 056 858
TOTAL	1 739 539 €	254 300 €	936 980 €	1 056 858 €

3.2.5 Dépréciation sur legs des biens reçus

Il n'y a pas de dépréciation sur les legs des biens reçus.

3.2.6 Etats des échéances des dettes

La FONDATION KTO ne doit pas d'impôt sur les sociétés au 31/12/2023 car le montant total du secteur taxable ne dépasse pas en 2023 le seuil des 78,5 K€ à partir duquel les activités lucratives sont redevables de l'impôt. Elle s'acquitte en revanche de la TVA sur le secteur taxable.

Les principales dettes sont liées aux legs et donations.

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	275 294	275 294		
Dettes des legs et donations	1 584 027	1 584 027		
Taxe sur la valeur ajoutée	804	804		
Autres dettes	31 737	31 737		
TOTAL	1 891 862 €	1 891 862€		

3.2.7 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fournisseurs France	219 309	204 579
Fournisseurs factures non parvenues	55 985	53 168
Valeurs nettes comptables	275 294 €	257 747 €

3.2.8 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	275 294	257 747
Dettes des legs ou donations	1 584 027	1 701 227
Dettes fiscales et sociales	804	853
Autres dettes	31 737	1 043
DETTES	1 891 862€	1 960 869 €



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Legs, donations et assurances-vie

	Montants
Produits	3 046 514 €
Montant perçu au titre d'assurances-vie	638 327
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	545 706
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	925 500
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	936 980
Charges	1 179 800 €
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	925 500
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	254 300
SOLDE DE LA RUBRIQUE	1 866 714 €

1 866 714 K€ de legs et donations figurent en 2023 au compte de résultat dont 638 K€ d'assurance-vie.

4.2 Charges administratives communes

Les charges administratives communes 1 590 753 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la FONDATION NOTRE DAME. Elles s'élèvent en 2023 à 157 100 € pour la FONDATION KTO.

4.3 Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Soutien à l'association KTO	1	8 900 000
Total des projets Fondation KTO	1	8 900 000 €

La FONDATION KTO verse ses soutiens au fur et à mesure de sa collecte, soit 15 versements opérés en 2023 en faveur de l'association KTO.



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1 Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.3.

5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.6 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2 Emplois

5.2.1 Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2 Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche

de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3 Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4 Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Locaux

La FONDATION KTO est domiciliée, depuis le mois de juillet 2015, au 13, rue du 19 mars 1962 à Malakoff (92). L'espace qu'elle occupe est mis à disposition gracieusement par l'association KTO.

6.2 Effectifs

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2022	5	1,85	2	1,60	7	3,45
2023	6	1,68	4	1,59	10	3,27

6.3 Contribution des bénévoles

La FONDATION KTO dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2023	Valorisation 2023
B. Comité	0,05	6 000
TOTAL	0,05	6 000 €

Contributions volontaires en nature	2023	2022		2023	2022
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	8 022	17 020	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	14 022	23 943
Réalisées en France	8 022	17 020	Bénévolat	6 000	6 923
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	8022	17 020
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds		0			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	6 000	6 923			
TOTAL	14 022€	23 943 €	TOTAL	14 022€	23 943€

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
(-) utilisation		
(+) report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		

6.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 89 € dont 33 K€ au titre du contrôle légal et 56 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5 Engagements hors bilan

6.5.1 Engagements donnés

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés	3 684 €	3 684 €		

Les engagements donnés concernent la quote-part de la FONDATION KTO liée à un investissement des dotations mutualisées.

6.5.2 Engagements reçus et donnés

Il n'y a pas d'engagement reçu et donné au 31 décembre 2023.